

Appel à projets

Transition écologique dans le parcours chirurgical

Août 2024

M. Hamza LAFDILI, responsable du DPMT DOS

M. Mohamed ASHRAF, chargé de projets PMT DOS

Mme. Dorothée HENIN, référente développement durable DOS

Pr Olivier SOUBRANE, référent chirurgie DOS

Table des matières

I.	Contexte.....	2
II.	Objectif.....	3
III.	Modalités du projet.....	3
IV.	Engagements des candidats.....	4
V.	Budget.....	5
VI.	Dossier de candidature	5
VII.	Sélection des projets.....	6
VIII.	Calendrier	6
IX.	Personnes ressources	6
X.	Annexe	7

I. Contexte

Le système de santé français représente environ 8% de l'empreinte carbone de la France, avec environ 50 millions de tonnes équivalent CO₂. Face à cette situation, les différentes institutions ont lancé plusieurs chantiers, afin de promouvoir les soins écoresponsables. Parmi ces actions figurent notamment l'enquête nationale diffusée par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'Assurance maladie et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), auprès de tous les professionnels en ville et des structures sanitaires et médico-sociales, suivie d'une feuille de route pour définir la planification écologique pour le secteur sanitaire et médico-social. Huit champs d'actions ont été identifiés pour assurer la transformation écologique du secteur : bâtiment et maîtrise de l'énergie, industries et produits de santé, achats durables, soins écoresponsables, déchets du secteur, formation et recherche en transformation écologique, mobilités durables, impact environnemental du numérique.

Selon la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR), les blocs opératoires quant à eux représenteraient environ 25% de l'impact environnemental total des hôpitaux. Les pratiques courantes, tout au long du parcours chirurgical, telles que l'utilisation de tenues et d'instruments jetables, les médicaments et les dispositifs médicaux ainsi que l'utilisation d'eau, de chauffage et de gaz anesthésiques, contribuent à cet impact.

Pour réduire ces impacts, plusieurs stratégies peuvent être envisagées, notamment à travers l'interrogation des pratiques de soins, pour un virage vers des soins utiles et pertinents, la révision de la composition des plateaux d'instruments chirurgicaux, la discussion sur la pertinence des emballages des dispositifs médicaux et des consommables... Les cinq principes pour la réduction des déchets (théorie des 5 R) - Réduire, Réutiliser, Recycler, Repenser, Rechercher - sont essentiels pour cette démarche.

Face à ces enjeux, en 2023, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS IDF) a lancé un [appel à projets, pour soutenir les équipes chirurgicales souhaitant s'engager dans la transition écologique](#), qui a permis d'accompagner 11 projets lauréats parmi 42 candidatures. Dans la continuité de cette dynamique, [un webinaire a été organisé](#)

[par l'ARS IDF et l'Observatoire de la Chirurgie](#) afin de partager les retours d'expériences des établissements de santé franciliens de différents statuts en matière de mise en œuvre de la transition écologique dans leurs blocs opératoires.

Suite à un bilan d'étape favorable et face à l'enthousiasme suscité par la thématique, cet appel à projets est reconduit afin d'accompagner les établissements de santé franciliens souhaitant s'engager dans une démarche de transition écologique en chirurgie, avec un élargissement du périmètre de l'appel à projets à l'ensemble du parcours chirurgical.

II. Objectif

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner les établissements de santé franciliens souhaitant s'engager dans une démarche de transition écologique dans le parcours chirurgical du patient notamment dans les blocs opératoires, et plus spécifiquement soutenir les projets visant à :

- Mettre en place de nouvelles actions écoresponsables dans une logique de pertinence, de prévention et promotion de la santé ;
- Réduire l'empreinte environnementale (émission carbone, pollutions des milieux, pression sur les ressources...) des pratiques de soins existantes.

Les projets présentés devront être économiquement viables, s'inscrire dans une démarche favorisant la qualité de vie des personnels et garantir une qualité et sécurité des soins égales. Ils peuvent cibler le parcours en pré, per, et/ou post-opératoire.

Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche prospective de labélisation par l'ARS IDF.

III. Modalités du projet

Cet appel à projets s'adresse aux établissements de santé franciliens, qu'ils soient publics ou privés, autorisés à pratiquer la chirurgie et ayant réalisé une auto-évaluation de leurs pratiques écoresponsables au sein des blocs opératoires, et/ou s'inscrivant dans le parcours de soin chirurgical (de l'admission à la sortie, voire durant le suivi post-opératoire).

L'établissement candidat doit définir son projet en cohérence avec les objectifs susmentionnés et établir un plan d'action opérationnel permettant de lancer la mise en œuvre des actions avant la fin de l'année 2024.

Chaque équipe candidate doit identifier une équipe projet avec un chef de projet chargé de coordonner le projet, qui sera l'interlocuteur principal de l'ARS, et mettre en place une gouvernance pluridisciplinaire associant les différents services connexes au sein de son établissement (achats, équipes d'anesthésie ...) dédiée à la transition écologique en chirurgie

Les projets soumis devront démontrer une compréhension approfondie des défis environnementaux spécifiques aux blocs opératoires et/ou au parcours chirurgical, et répondre aux besoins et contraintes spécifiques de l'établissement candidat. Les candidats devront identifier des approches d'accompagnement adaptées, des solutions préférablement innovantes et des indicateurs de suivi permettant d'évaluer la mise en œuvre de leur projet. Ils pourront s'appuyer sur les « 10 actions écoresponsables au bloc opératoire » en annexe et les intégrer dans une approche de « parcours de soins ».

IV. Engagements des candidats

Les établissements de santé candidats s'engagent à :

- Lancer la mise en œuvre du projet avant la fin de l'année 2024 ;
- Participer à un comité technique régional animé par l'ARS ;
- Evaluer l'impact des actions mises en place à travers notamment des indicateurs pertinents ;
- Fournir à l'ARS IDF un rapport technique et financier du projet, 6 mois après la mise en œuvre du projet et à 1 an de la mise en œuvre du projet ;
- Eventuellement présenter les résultats du projet lors d'une réunion avec l'ARS IDF ou le séminaire annuel de la chirurgie.

V. Budget

L'accompagnement financier pourra permettre de contribuer au financement de l'achat de matériels, d'équipements, de formations, du personnel ou d'un temps de chef de projet pour accompagner la mise en œuvre du projet. La subvention de l'ARS IDF sera limitée à une enveloppe budgétaire fixée à 30 000 € par établissement au maximum.

VI. Dossier de candidature

La candidature s'effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées.fr, au lien suivant :

[Déposer une candidature](#)

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une description détaillée de l'équipe projet, avec un seul référent identifié ;
- Une description de l'établissement de santé et de son activité chirurgicale concernée ;
- Une autoévaluation des pratiques écoresponsables dans le parcours chirurgical ;
- Une description détaillée du plan d'action pour améliorer les pratiques écoresponsables ;
- Une description détaillée de l'évaluation de l'impact du projet avec des indicateurs de suivi précis ;
- Un budget prévisionnel détaillé, incluant les coûts liés à la formation, aux équipements, à la gestion des déchets, à l'efficacité énergétique, etc. ;
- L'engagement de la direction médicale et administrative.

L'évaluation de l'impact du projet devrait également être formalisée dans le dossier et analysée **sur une période de 6 mois**. Cette évaluation devra couvrir l'impact de la mise en place des actions écoresponsables préalablement identifiées.

Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt et les dossiers ne présentant pas le budget détaillé du projet, le montant de l'aide attendue et son affectation, se verront opposer un refus préalable.

VII. Sélection des projets

Un comité de sélection, comprenant les représentants des fédérations, des délégations départementales de l'ARS IDF, des professionnels de santé experts du sujet et un représentant des usagers, est constitué auprès de l'ARS. Ce comité rendra une proposition d'avis au directeur général de l'ARS.

VIII. Calendrier

Date de publication de l'AAP : **2 août 2024** ;

Date limite de soumission du dossier de candidature : **20 septembre 2024** ;

Date de réunion du comité de sélection : **octobre 2024** ;

Notification des résultats de la sélection : **deuxième quinzaine d'octobre 2024**.

IX. Personnes ressources

Messagerie générique : ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr

M. Mohamed ASHRAF : mohamed.ashraf@ars.sante.fr

Pr. Olivier SOUBRANE : olivier.soubrane@ars.sante.fr

M. Hamza LAFDILI : hamza.lafdili@ars.sante.fr

Mme. Dorothée HENIN : dorothee.henin@ars.sante.fr

X. Annexe

10 actions écoresponsables identifiées dans le cadre de la convention DATOS ARS - AP-HP

1. Adapter la consommation de gaz halogénés
2. Mettre en place un système de recyclage et de récupération des gaz anesthésiques
3. Utiliser des seringues de médicaments préremplies
4. Communiquer autour de l'extinction des appareils
5. Passer en mode veille les centrales de traitement d'air en Période d'inactivité
6. Mettre en place une filière de tri et recyclage du métal
7. Réduire l'utilisation des dispositifs médicaux à usage unique
8. Limiter la consommation de bouteilles d'eau en plastique
9. Favoriser l'utilisation de tenues vestimentaires réutilisables
10. Consolider l'utilisation des trousses sur mesure au bloc